

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 11 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DAE 144 Subvention (100.000 euros) et convention avec l'Association de Coopération pour le Logement des Etudiants de France (ACLEF).

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 20 juin 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'Association de Coopération pour le Logement des Etudiants de France, et la signature de la convention sur projet correspondante ;

Sur le rapport présenté par Mme Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 100.000 euros est accordée à l'Association de Coopération pour le Logement des Etudiants de France (ACLEF) (SIMPA 185389 / 2017-07666), dont le siège social est chez Solidarité étudiante 12, rue Henri Duvernois 75020 Paris.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention avec l'Association de Coopération pour le Logement des Etudiants de France, convention dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3: La dépense correspondante (100.000 euros) sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 23, ligne VF55009, du budget de fonctionnement 2017 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO